



LETTRE AUX PARTENAIRES

Nous vous démarchons pour vous proposer de devenir des partenaires incontournables du « **RUGBY PARK 64** », **Complexe Sportif unique de Rugby Indoor de 3200m²** tout nouvellement installé à **IDRON**, 19 Avenue du Camp (proche du Golf) ,complexe entièrement dédié au rugby avec notamment :

1 terrain de Touch Rugby de 1600m², **1 terrain de Beach Rugby** de 384m² et **1 dojo** de 100m²,

Et dont l'objectif est de :

- répondre à toutes les contraintes du rugby actuel pour nos 40 clubs du Béarn (Intempéries, Entraînement spécifique, ludique, préparation physique, renforcement musculaire, combat, rééducation ...)
- pratiquer le rugby à l'année
- ouvrir le rugby à un maximum de personnes, rugby démocratisé grâce à sa version ludique et sans contacts, le Rugby à Toucher, permettant à tous de pratiquer , femmes , enfants, jeunes, moins jeunes, et l'occasion à vous entreprises, aussi ,de proposer à vos équipes un moment sportif, ludique, convivial, de partage, à travers le rugby.

Comprenant aussi **un Bar Club House** chaleureux,

Une Salle de Séminaire de 100m² entièrement équipée pour votre confort de travail (wifi gratuit, vidéo projecteur, grand écran, micro, climatisation...) vous aurez tous les outils pour réunir vos collaborateurs sur un temps de travail et/ou de loisirs, et travailler ainsi sur la cohésion d'équipe et les notions de motivation, autour du rugby, des activités sportives et d'un verre. L'occasion aussi de remercier vos salariés, et vos partenaires.

Sans oublier **2 Squashs**, sport très pratiqué dans notre région,

Et surtout en **EXCLUSIVITE** l'intégration de **2 Padel Tennis**, activité reine en Espagne (sport n°1), ludique et très accessible, et en plein développement en France : le **Padel** est un sport de raquette dérivé du tennis, mixé avec du Squash, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs en verres, les joueurs pouvant utiliser tous les côtés. **RUGBY PARK 64** sera le 1^{er} à proposer cette activité en Béarn.

Ce Complexe, qui sera ouvert en moyenne 80 heures par semaine, devrait recevoir entre **150 000 et 200 000 personnes par an**, entre particuliers, clubs, associations, CE, séminaires, scolaires, outre les stages rugby et multisports proposés aux enfants, et quelques évènements autour du rugby, des activités sportives, et du Béarn.

23 actionnaires majoritairement issus du milieu du rugby amateur et professionnel sont associés à ce projet, les « pros » Jean BOUILHOU, Julien FUMAT et Jean Baptiste PEYRAS étant amenés à intervenir dans le cadre des stages Rugby, et auprès des entreprises dans le cadre des séminaires pour partager leur vécu, et faire le lien entre les valeurs et contraintes communes du rugby et de l'entreprise.

A votre tour devenez des acteurs de cette aventure en apportant votre soutien, à travers un partenariat financier et commercial.

Espérant vous compter parmi les partenaires professionnels et de « jeu »,

Restant à votre entière disposition,

Sportivement,

Le Président de la Société Rugby Park 64
Sébastien DABAN

CONVENTION PARTENAIRE « RUGBY PARK 64 »

CONTRAT DE SPONSORING

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société RUGBY PARK 64,
Société immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de PAU sous le numéro
SIRET 812 991 578 00012,
Dont le siège social est à IDRON 64320, 19 Avenue du Camp
Représentée par Sébastien DABAN, Président.

D'une part

ET

L'entreprise.....
Adresse du siège
Numéro de SIRET.....
Représentée paren sa qualité de

D'autre part

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'Entreprise apporte son soutien financier et de communication, à travers un sponsoring, à la société Rugby Park 64 et devient un partenaire privilégié.

ARTICLE 2 : Rémunération et avantages en nature

2.1 : Rémunération :

L'Entreprise mettra à la disposition de la société Rugby Park 64 une somme s'élevant à conformément à l'objet du présent contrat précisé à l'article 1. Cette somme est payable sur le compte de la société Rugby Park 64. Le paiement se fera par chèque ou virement bancaire à réception de la facture établie par la Société Rugby Park 64.

2.2 : Modalités de facturation et règlement

Règlement du présent partenariat à réception de la facture.

2.3 : Avantages en nature

L'Entreprise fournira le cas échéant à la société le matériel suivant :

ARTICLE 3 : Obligations de La Société

3.1 : Diffusion de l'image de l'Entreprise sur les supports de communication

Visibilité sur le site Internet, sur le compte Facebook, et sur les panneaux publicitaires sur site.

Les supports de communication seront fournis par L'Entreprise.

3.2 : Obligation de confidentialité

Chacune des parties s'engage à considérer les closes du présent contrat comme étant confidentielles, et à ne pas les communiquer à des tiers, sans un accord préalable écrit de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4 : Durée du Contrat : 2 ans.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

La présente convention est effective au

et tacitement reconduite 1 an

ARTICLE 6 : Résiliation et annulation de l'action

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

En cas d'annulation de l'action décrite à l'article 1 susvisé, la rémunération versée par L'Entreprise à La Société devra être restituée.

ARTICLE 7 : Litige

Les parties soumettent le présent contrat au droit français.

7.1 : En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

7.2 A l'issue de ce délai d'un mois, et si les parties ne s'entendent sur aucunes solutions amiables, tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du présent contrat seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de PAU.

ARTICLE 8 : Partenariats proposés

8.1 : Type de partenariat (entourer la prestation choisie)

PARTENAIRE EQUIPEMENTS	Signalétique sur boudin du Beach (80 m linéaire) - 8m linéaire : 1 000 € H.T -16m linéaire : 1 800 € H.T - 24m linéaire : 2 400 € H.T	Chasubles (dos) 500 € H.T
PARTENAIRE HALL SPORT	Panneau Publicitaire en Hauteur 600 € H.T (panneau 1m x 1m) 1200 € H.T (panneau 2m x 1m) 1 800 € H.T (panneau 2m x 2m) 2 200 € H.T (panneau 3m x 2m) 2 500 € H.T (panneau 5m x 2m)	Protection murale terrain rugby (mousse) - 45m linéaire, hauteur 2m : 10 000 € H.T - 35m linéaire, hauteur 2m : 8 000 € H.T - 5m linéaire, hauteur 2m : 2 000 € H.T
PARTENAIRE PRINCIPAL	A étudier.	

8.2 : Prix du partenariat retenu : € H.T.
auquel sera appliqué le taux de la TVA en vigueur.

Fait à, le :

En deux exemplaires originaux

Signature des représentants des deux parties